

Une convention pour aider les TPE et PME à s'appropriier le RGPD



© 2024 Les Echos Publishing

Alors que la transformation numérique s'est accélérée dans les entreprises depuis la crise sanitaire avec l'augmentation du télétravail et de la vente en ligne, et que le recours aux outils d'intelligence artificielle et aux services d'hébergement externalisés (cloud) est en pleine expansion, la CNIL et l'Ordre des experts-comptables constatent chaque jour le besoin d'accompagnement des dirigeants de TPE/PME pour se mettre en conformité avec le RGPD.

Des actions communes de formation et de sensibilisation

Sur la base de ce constat, la CNIL et le CSOEC ont conclu une convention pour, à la fois, diffuser une culture « protection des données personnelles » auprès des experts-comptables, qui sont des relais de proximité auprès des entreprises, en particulier des plus petites, sur la base d'outils co-construits déjà créés et à venir ; mais aussi pour mener des actions communes de formation et de sensibilisation auprès des experts-comptables. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans et doit faire l'objet d'un bilan annuel.

Pour en savoir plus : www.cnil.fr/

